



LES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE

Paris, le 14 avril 2017

Monsieur le Ministre,

Le 27 mars dernier, devant les députés de la commission des libertés civiles, vous avez souligné avec M. Thomas de Maizière la nécessité de faire face aux nouveaux défis du terrorisme tels que le chiffrement des communications. Tout en souscrivant à cet objectif — dans un climat d'insécurité mondialement généralisé, il n'est pas question de nier la nécessité de trouver de nouveaux moyens d'action —, **nous tenons à vous alerter sur les conséquences graves et non-anticipées d'une limitation du chiffrement.**

Comme nous avons pu le rappeler de nombreuses fois, le chiffrement est avant et surtout un outil de protection vital face à des cybermenaces toujours plus redoutables. Pour le citoyen, il est le levier majeur de la confiance dans l'univers numérique. Pour les entreprises, il est aujourd'hui le meilleur rempart contre l'espionnage économique, dont les pertes liées pour les entreprises françaises sont estimées 46 milliards d'euros en 2013. Pour l'État, le chiffrement des données participe à la préservation de notre souveraineté.

Une limitation du chiffrement aboutirait à un affaiblissement dommageable de la sécurité sur l'ensemble des réseaux. Par ailleurs, il y a fort à parier que de telles mesures auraient une efficacité toute relative sur l'infime minorité d'utilisateurs ciblés. Publiques et largement diffusées, les technologies de cryptographie sont aujourd'hui à la portée de n'importe quelle organisation criminelle. Limiter le chiffrement pour le grand public reviendrait alors à en accorder le monopole aux organisations qui sauront en abuser.

M. Matthias FEKL
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 Paris

CNNNum
Conseil National du Numérique

CONTACT : YANN BONNET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL - MÊL. YANN.BONNET@CNUMERIQUE.FR
BÂTIMENT ATRIUM – 5 PLACE DES VINS DE FRANCE 75572 PARIS CEDEX 12
TEL. 01 53 44 21 27 - MÊL. INFO@CNUMERIQUE.FR

Sans nier le fait qu'il puisse compliquer l'accès à certaines informations, le chiffrement ne constitue pas une barrière infranchissable pour la résolution des enquêtes. D'une part, il est souvent possible de le contourner, même s'il est très robuste, en exploitant des failles techniques ou en s'introduisant directement dans l'équipement de la personne ciblée. D'autre part, les métadonnées restent le plus souvent en clair et permettent de répondre à des questions importantes sur le comportement d'une personne.

L'ampleur des transformations induites par le numérique devrait à l'inverse nous imposer une réflexion globale et collective plutôt qu'un empilement de mesures, parfois prises dans l'urgence, sous le coup de l'émotion ou d'une pression électoraliste.

Par la présente, nous tenons également à réaffirmer nos préoccupations concernant le déploiement du fichier des "Titres électroniques sécurisés" (TES), censé contenir à terme les données biométriques de la quasi-totalité de la population française.

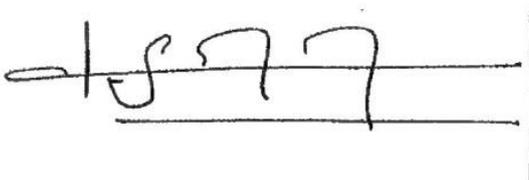
Les conclusions de la mission d'audit conduite par l'Agence nationale des systèmes d'information (ANSSI) et de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), rendues publiques le 17 janvier, ont confirmées ces inquiétudes. Aussi, nous déplorons le choix partiel et partial du Gouvernement consistant à ne retenir de ce travail qu'une conclusion tronquée afin de justifier la généralisation de l'utilisation de TES pour délivrer des cartes nationales d'identité. Certes, le rapport mentionne bien que "*les principes de conception du système TES sont compatibles avec la sensibilité des données qu'il contient*" mais il pointe surtout "*un certain nombre de vulnérabilités de gravité variable*" vraisemblablement présentes depuis plusieurs années. Ce constat, Monsieur le ministre, est particulièrement alarmant, en particulier dans un contexte où les fuites de données sont légion.

Les inquiétudes de nos concitoyens se concentrent également sur le détournement possible des finalités d'utilisation du système TES, notamment à des fins d'identification (rechercher l'identité d'un individu à partir de ses données biométriques), possibilité confirmée par les conclusions du rapport de l'ANSSI et de la DINSIC.

Nous avons ainsi l'honneur de joindre à ce courrier l'avis du Conseil sur le fichier TES, ainsi que le rapport annuel du CNNum qui clôt notre première année de mandature. Nous serions honorés de pouvoir vous rencontrer pour échanger sur ces éléments. Nous restons à votre disposition et à celle de vos équipes pour l'organisation d'une rencontre.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Guy Mamou-Mani



Amal Taleb



Sophie Pène

